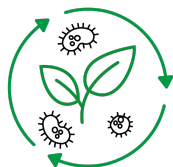




## Traitement biologique en poudre pour tous types de systèmes d'épuration

- Garantit un développement rapide et persistant d'une flore de micro-organismes : agents bioactifs en très haute concentration fixés sur un support naturel inerte permettant une protection contre les agressions extérieures.
- Liquéfie rapidement puis digère les matières organiques de tous types (tartre gras, graisses, fibres végétales, féculés...) et permet le décollement des dépôts amalgamés et durcis par sédimentation (calcaire, silice...).
- Préserve les installations en empêchant les bouchons et la corrosion des canalisations, élimine totalement et durablement les odeurs nauséabondes et améliore le fonctionnement des équipements situés en aval (fosses septiques, stations de relevage...).
- Participe activement à la bioépuration des effluents pollués in situ.
- S'utilise en toute sécurité (non classé selon le règlement CLP N° 1272/2008 et ses adaptations).



SANS PICTO



### Composition :

Parmi les principaux composants : mélange de micro-organismes sélectionnés fixés sur un support naturel inerte, agents de surface, nutriments.

Les micro-organismes sont non génétiquement modifiés conformément à la Directive Européenne 2001/18/CE et appartiennent au Groupe 1 (non pathogène) conformément à la Directive Européenne 2000/54/CE.

### Caractéristiques techniques :

Aspect : Poudre beige

Odeur : Légère odeur de fermentation

Dénombrement micro-biologique : 1 milliard UFC/g

Température d'utilisation : 10 à 35°C

Densité : environ 1.060

### Domaines d'utilisation :

S'utilise pour l'entretien manuel des canalisations horizontales et verticales (domestiques, urbaines ou industrielles) recevant des eaux usées de tous types.

S'utilise également pour l'entretien des systèmes

d'épuration (bacs à graisses, stations de relevage, fosses septiques, puisards...).

### Mode d'emploi :

- **Préparation** : Introduire le produit directement dans les siphons puis rincer doucement pendant quelques minutes ou l'ajouter dans un seau d'eau tiède, remuer et verser le mélange progressivement.

- **Traitement curatif des canalisations** : Un traitement d'entretien efficace nécessite l'ensemencement d'une biomasse active à raison d'une dose de 20g par semaine et par point de traitement généralement sur une durée de 7 semaines.

En cas de fort encrassement, les doses pourront être doublées les deux premières semaines. Toujours commencer le traitement par les points les plus en aval de l'installation.

- **Points de traitement** :

- Canalisations verticales : siphons, lavabos, éviers, toilettes, urinoirs...

- Canalisations horizontales : tous les 10 à 20m. Nous consulter pour la méthodologie, les traitements d'entretien ou pour tout autre traitement (collecteurs de grand diamètre, stations de relevage, fosses septiques, bacs à graisses...).

Tout traitement doit impérativement être réalisé en fin de journée ou quelques heures après les opérations de nettoyage.

### Conditionnement(s) :

- 4BIO04-1 - Pot de 1kg
- 4BIO04-10 - Seau de 10kg
- 4BIO83-1 - Poche de 40 doses
- 4BIO83-U-844 - Seau de 250 doses



# BIOPHEM CE

**Précautions d'emploi et de stockage :**

Pour plus de renseignements, la fiche de données de sécurité est disponible sur simple demande, sur internet ([www.quickfds.com](http://www.quickfds.com) ou [www.phem.fr](http://www.phem.fr)) ou en scannant le QR Code. Conserver le produit dans son emballage d'origine fermé, à l'abri de la lumière, de l'humidité et du gel, dans un local frais et ventilé et hors de la portée des enfants. Refermer l'emballage après chaque utilisation. Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Porter des gants et un équipement de protection appropriés. En cas de contact avec les yeux, rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes et si nécessaire, consulter un spécialiste. En cas de contact avec les vêtements ou la peau, retirer tous vêtements souillés et rincer abondamment à l'eau. Ne pas réutiliser l'emballage.

**Protection de l'environnement :**

Le produit est fabriqué selon le respect des normes et réglementations environnementales en vigueur dans l'Union Européenne. Pour la destruction du produit et/ou de l'emballage, se conformer aux prescriptions nationales et locales en vigueur.

**Produit réservé à un usage professionnel.**

Les renseignements figurant sur cette notice sont donnés de bonne foi. Nous attirons cependant l'attention des utilisateurs sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été conçu. Ces renseignements ne sauraient constituer de notre part ni une garantie ni un engagement, la manipulation et la mise en œuvre de notre produit échappant à notre contrôle. Vérifier auprès de nos services que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente.

